

Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Interpellation urgente
Titre :	Fermeture d'hébergements d'urgence à l'état de saturation : bis repetita ad eternam ?
Initiant-e:	Johann Dupuis (Ensemble à gauche) et consorts

Résumé et motifs de l'urgence :

165 personnes vont être mises à la rue suite à l'annonce par la Municipalité de la fermeture du dispositif d'hébergement d'urgence hivernal. Il est urgent que le Conseil communal s'empare de cette question, puisque des résolutions pourraient influencer le devenir ainsi que l'intégrité physique de ces personnes tout comme la planification des capacités pour la réouverture du dispositif dans quelques mois.

Texte libre / argument :

Pour beaucoup de Lausannoises et de Lausannois, l'arrivée du mois de mai rime avec la joie de retrouver les prémices de l'été, pour les moins bien loti.e.s, avec l'angoisse de se retrouver à la rue. La fin du mois d'avril coïncide, en effet, avec la fermeture du dispositif d'hébergement d'urgence hivernal.

A cette occasion, la Municipalité annonçait, le 25 avril dernier, que : « durant les cinq mois de la saison hivernale, le dispositif annuel d'hébergements d'urgence de la Ville [...] a connu seulement 6 nuits où l'ensemble des lits étaient occupés. » Cette communication sous-entendant que le dispositif d'urgence est sous-utilisé a de quoi sidérer, lorsque l'on sait qu'en réalité il n'a jamais été aussi saturé que pendant l'hiver 2022-2023. Selon les chiffres du programme ACDURG, 1898 refus aux portes des hébergements d'urgence ont été recensés entre le 1^{er} décembre 2022 et le 26 avril 2023, soit 878 (86%) de plus que lors de l'année précédente.

Selon les chiffres de la Municipalité, le dispositif annuel d'hébergement d'urgence comporterait actuellement 212 lits¹ auquel s'ajoute, les 100 lits du Répit fournis additionnellement pendant la période hivernale. La Municipalité estime qu'elle amorce : « un pas vers la fin de la logique saisonnière et la sortie de l'urgence » grâce à une prolongation de 2 mois de l'ouverture de la structure de la Borde 47 qui offre 65 places. La communication peut là aussi paraître pêcher par triomphalisme excessif quand, en réalité, 100 personnes se retrouvent à la rue, sans solution d'hébergement, au 1^{er} mai 2023 et qu'elles seront rejointes par 65 autres au 1^{er} juillet 2023. Le dispositif d'hébergement d'urgence sera donc amputé de plus de la moitié de sa capacité par rapport à cet hiver. Qu'advient-il de ses personnes ? Où vont-elles passer leurs prochaines nuits ? La fin de la logique saisonnière et de la politique du thermomètre n'est pas encore pour demain.

Le dispositif hivernal d'hébergement d'urgence vient de fermer qu'il est déjà temps de planifier sa réouverture pour la fin de l'automne prochain. Et contrairement aux annonces de la Municipalité, on peut estimer que les perspectives ne sont pas optimistes. En effet, suite à l'importante problématique de sous-capacité et de sous-effectif qu'a affronté le Répit à la fin

¹ Pour arriver au chiffre de 212 lits, la Municipalité ajoute les hébergements intermédiaires de Renens et de César-Roux dont les conditions d'accès sont pourtant spécifiques.

2022², les capacités qu'offriront ce lieu d'accueil 2023-2024 sont encore inconnues. De même le projet de la Borde 47 n'est pas pérenne, les 65 places qui y sont proposées sont ainsi amenées à disparaître. En outre, dès le mois de juin 2023, Le Sleep-in » ne sera plus en mesure de proposer son accueil de jour, faute de budget cantonal. Enfin, le Conseil communal peut légitimement se demander si les 200'000 CHF qu'il a alloué en plus à l'hébergement d'urgence par voie d'amendement au budget 2023 seront reconduits voire augmentés en 2024 et à quelles fins.

En rappelant à la Municipalité qu'il est urgent de trouver des solutions pour augmenter le nombre de place d'hébergement d'urgence et d'annualiser le dispositif, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Reconnaît-elle que sa communication du 25 avril dernier est partielle et qu'elle pourrait conduire le public à penser que les hébergements d'urgence sont sous-utilisés ? Envisage-t-elle de publier un correctif ou un complément d'information à ce sujet ?
2. Est-ce que des études ont déjà été menées à propos de ce que deviennent, pendant la période estivale, les personnes qui doivent quitter les hébergements d'urgence hivernaux ? Des recherches sur le sans-abrisme en l'été et le besoin en hébergement d'urgence pendant cette période ont-elles été mandatées ? La Municipalité entend-elle mettre en place un dispositif de suivi et de monitoring du sans-abrisme couvrant toute l'année ?
3. La Municipalité peut-elle donner le détail du chiffre de 212 lits auquel elle arrive en additionnant les places de toutes les structures du dispositif d'accueil hébergement d'urgence ? Est-elle en mesure de décrire précisément l'évolution des capacités ces 5 dernières années ?
4. Sur la base de quels critères la Municipalité donne-t-elle accès aux hébergements intermédiaires ? En quoi les conditions d'accès diffèrent-elles des autres hébergements d'urgence ? Qui décide de l'attribution des logements et par quelle procédure ?
5. Suite aux problèmes de sous-capacité rencontrés à fin 2022, la Municipalité peut-elle informer le Conseil communal sur les capacités futures d'accueil du Répit et son mode de fonctionnement ?
6. Peut-elle nous informer sur les alternatives qu'elle compte mettre en place pour prendre la relève de la structure Borde 47 qui est limitée dans le temps ?
7. La Municipalité envisage-t-elle des solutions pour pallier la disparition de l'accueil de jour au Sleep-in ?
8. La Municipalité peut-elle nous informer quant à l'état des discussions avec le canton pour obtenir un accroissement de la capacité d'accueil et la pérennisation annuelle du dispositif ? Quels hébergements d'urgence seront soutenus financièrement par le canton à l'avenir ?
9. La Municipalité peut-elle estimer le nombre de places en hébergement d'urgence qui seront mises à disposition dès cet automne pour l'hiver 2023-24 ainsi que pour la suite de l'année 2024 ?
10. Peut-elle nous informer sur l'avenir de l'amendement de 200'000 CHF attribué à l'hébergement d'urgence par le Conseil communal lors du débat sur le budget 2023 ? L'augmentation sera-t-elle maintenue voir augmentée en 2024 ?
11. Comment la Municipalité se positionne-t-elle face aux demandes du collectif 43m² :
 - de maintenir le nombre de place d'hébergement d'urgence à l'année ;
 - d'augmenter nombre de places à l'année ;
 - de dépénaliser le "camping sauvage" (utilisé pour criminaliser les personnes qui dorment dans la rue) ;

² Cf. INT22/085 Interpellation urgente de Benvenuti Romane et crts - Fermeture temporaire du Répit : quelles solutions pour l'hébergement d'urgence à Lausanne ?

- de supprimer les ordres de priorité officiels dans l'accès à une place d'hébergement d'urgence;
- de repenser le Bureau des Réservations lausannois en collaboration avec les acteur.ices de terrain ?

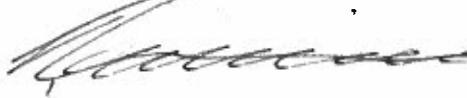
Lausanne, le 2 mai 2023


Johann Dupuis

Franziska Meinherz



Pierre Conscience



LEONIE KOVALIV (EAG)



Sergi Feyzen
K. Feyzen

Johan Pair




Katalin Donizza